

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 14 octobre 2024</b> Par suite d'une convocation en date du 7 octobre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi <b>14 octobre 2024</b> à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11 <b>Délibération n° 54_2024</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, André MORARD, Carole ETTORI, Céline GEORG, Alexandre BAUDET Christophe VADON, Gaëlle MESSINA, Véronique LEGENDRE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Christelle DEROBERT (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Rémi BESSERER, Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Alexandre BAUDET), Yanis ETHEVE, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE</p>

**Objet : APPARTEMENT LA CURE : CHANGEMENT DE LOCATAIRE**

Suite au départ de Monsieur LACRAZ Sébastien et Madame ANDRIITCHOUK Larissa , locataires de l'appartement communal « La Cure » situé 10 Place de la Mairie à Minzier, le 2 août 2024, la commission gestionnaire des appartements communaux propose au Conseil Municipal de louer l'appartement « La Cure » nommé ci-dessus à Madame COESNON née UGINET Karine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour un loyer de 990 € par mois, des charges mensuelles de 15 € et le versement d'une caution de 990 €.

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal donne son accord pour louer l'appartement « La Cure » nommé ci-dessus à Madame COESNON née UGINET Karine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour un loyer mensuel de 990 €, des charges mensuelles de 15 € et le versement d'une caution de 990 €.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Véronique LEGENDRE</p>
--	---	--

